



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 mai 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-687

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 9 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 9 avril 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2008-688

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 47 751,82 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 350 130,57 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 8 824,32 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 330 606,31 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 15 et la liste des embauches numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	47 751,82 \$	21 au 25 avril 2008
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	350 130,57 \$	21 au 25 avril 2008
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	8 824,32 \$	21 au 25 avril 2008
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	330 606,31 \$	14 au 18 avril 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-689 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-15 - 480 727,58 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 AVRIL 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-15 d'un montant total de 480 727,58 \$ pour la période du 17 au 23 avril 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-690* **SUBVENTION DE 5 000 \$ À VÉLO-SERVICES INC. POUR LA PATROUILLE BÉNÉVOLE À VÉLO DES SECTEURS D'AYLMER, DE GATINEAU ET DE HULL AINSI QU'UNE SUBVENTION DE 8 200 \$ POUR LE CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM INC., DU SECTEUR DE BUCKINGHAM**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo-Services inc. offre un service de patrouille bénévole à vélo des sentiers récréatifs dans les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le Club optimiste de Buckingham inc. parraine la patrouille à vélo dans le secteur de Buckingham depuis 2000;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire s'associer à Vélo-Services inc. et au Club optimiste de Buckingham inc. et les soutenir dans la réalisation de leur projet respectif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 5 000 \$ à l'organisme Vélo-Services inc. dans le cadre de la patrouille bénévole à vélo des sentiers récréatifs pour les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull et de verser une subvention de 8 200 \$ au Club optimiste de Buckingham inc. dans le cadre de la patrouille à vélo pour la saison 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente avec les organismes impliqués.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques suivants à la signature des protocoles d'entente et sur présentation de pièces justificatives par le Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- 5 000 \$ à l'ordre de Vélo-Services inc. à l'attention de monsieur Maurice Marchand, C. P. 79041, CSP Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2
- 8 200 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham inc., C. P. 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2

Les organismes s'engagent à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, deux semaines avant le début du projet, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de leur activité et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	13 200 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-691*

SUBVENTION DE 14 000 \$ - GRENIER DU PETIT SPORTIF (SACO INC.) POUR LA GESTION DE LA MAISON DU VÉLO DE GATINEAU AU PARC JACQUES-CARTIER POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QUE depuis 2005 la gestion et les opérations quotidiennes de la Maison du vélo de Gatineau ont été assumées par l'organisme Le Grenier du petit sportif (SACO inc.);

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire désire maintenir les activités et les services de la Maison du vélo de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Le Grenier du petit sportif désire assurer la gestion de la Maison du vélo de Gatineau au Parc Jacques-Cartier pour l'année 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 14 000 \$ au Grenier du petit sportif pour la gestion de la Maison du vélo de Gatineau pour l'année 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 14 000 \$ à l'ordre du Grenier du petit sportif, à l'attention de madame Nicole Raymond, 29A, boulevard Gréber, bureau 4, Gatineau, Québec J8T 3P4, à la signature du protocole d'entente et sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

L'organisme s'engage à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, deux semaines avant le début du projet, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de leur activité et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	14 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-692*

IMPLANTATION D'UN PROGRAMME DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES (DAE) DANS LES VOITURES D'URGENCE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-848 en date du 3 octobre 2006, autorisait l'installation de défibrillateurs dans les arénas de la Ville et demandait une évaluation des coûts portant sur un programme de défibrillateurs automatiques externes (DAE) dans les véhicules d'urgence de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Module de la culture et des loisirs a formé un comité ad hoc dans le but d'évaluer les coûts et l'efficacité d'un programme de défibrillateurs automatiques externes dans les véhicules d'urgence de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie répond aux appels liés aux arrêts cardiaques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé, recommande que la Ville de Gatineau :

- entreprenne des campagnes de sensibilisation pour promouvoir de saines habitudes de vie et prévenir des maladies cardio-respiratoires de concert avec les partenaires concernés;
- implante sur son territoire, le programme de défibrillateurs automatiques externes pour équiper les véhicules d'urgence du Service de sécurité incendie et du Service de police (option C) selon un plan de développement élaboré par la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'implanter le programme de défibrillateurs automatiques externes pour équiper 48 véhicules du Service de sécurité incendie (option B) et représentant une dépense de 132 500 \$, soit 120 000 \$ pour l'acquisition des défibrillateurs et 12 500 \$ pour l'entretien annuel. À cet effet, il y a lieu de voir à obtenir auprès des partenaires ou organismes si une aide financière est possible;
- d'évaluer l'efficacité du programme après un an d'implantation et de proposer s'il y a lieu l'installation de défibrillateurs dans d'autres véhicules d'urgence de la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même les imprévus, la somme de 132 500 \$ afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2009 et pour les années subséquentes, un montant de 12 500 \$ représentant le coût annuel pour l'entretien des défibrillateurs;
- d'entreprendre des campagnes de sensibilisation pour promouvoir de saines habitudes de vie et prévenir des maladies cardio-respiratoires de concert avec les partenaires concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	120 000 \$	Défibrillateurs
02-22200-649	12 500 \$	Combat des incendies - Autres pièces

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	132 500 \$		Imprévus - Autres
22200-649		12 500 \$	Combat des incendies - Autres pièces
03-10110		120 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Autres pièces

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-693

**SOUSSION 2008 SI 107 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - AMÉLIORATION ET OPTIMISATION DE LA CIRCULATION SUR
LE BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LE BOULEVARD LA GAPPE ET LE CHEMIN
DE LA SAVANE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 57 515,45 \$ - DISTRICT
ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la réalisation d'une étude de circulation et la préparation des plans et devis visant l'amélioration et l'optimisation de la circulation le long du boulevard Gréber, entre le chemin de la Savane et le boulevard La Gappe, au montant total de 57 515,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 avril 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-034-57697	54 967,70 \$	Honoraires professionnels mandats - Circulation
04-13493	2 547,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-70006-005	867,60 \$		Honoraires professionnels - Aqueduc - Rues Morin et autres
18-70006-006	1 408,94 \$		Honoraires professionnels - Égout - Rues Morin et autres
18-70006-021	1 726,48 \$		Honoraires professionnels - Aqueduc - Rues Hillcrest et autres
18-70006-024	4 945,50 \$		Honoraires professionnels - Aqueduc - Rue James
18-70006-025	1 100,00 \$		Honoraires professionnels - Réfection de rues - Secteurs d'Aylmer et de Hull
18-70006-032	318,23 \$		Honoraires professionnels - Plans et devis 2008
18-70006-004	102,16 \$		Honoraires professionnels - Égout - Rue Arthur-Whelan
18-70006-034		10 468,91 \$	Honoraires professionnels - Mandats - Circulation

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-694

**SOUSSION 2008 SP 003 - LES ENTREPRISES GASPARD INC. - PROGRAMME
DE PROTECTION CATHODIQUE 2008 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 404 910,84 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Gaspard inc, 250 A, boulevard Samson, Laval, Québec, H7X 2Y9 pour les travaux de protection cathodique des conduites d'aqueduc à divers endroits sur le territoire de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 404 910,84 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-001-57698	84 359,93 \$	Réaménagement routier - Intersection Saint-Joseph et Jean-Proulx
06-30441-018-57699	302 614,66 \$	Amélioration du réseau d'égout et d'aqueduc - Anode - Protection cathodique - Aqueduc
04-13493	17 936,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-695

SOUSSION 2008 SP 055 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAULT, 2413-2276 QUÉBEC INC. - RÉFECTION DE TOITURE À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 432 367,69 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection de toiture à la Maison du Citoyen située au 25, rue Laurier pour un montant total de 432 367,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 avril 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30458-001	413 215,19 \$	Fonds des règlements d'emprunt - Réfection de toiture - Maison du Citoyen
04-13493	19 152,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-696

SOUSSION 2008 SP 069 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION DE STRUCTURES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 75 671,40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA +, S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'inspection périodique de structures (ponts et ponceaux) sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau au montant total de 75 671,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 avril 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-020-57700	72 319,40 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réfection de ponts et ouvrages d'arts
04-13493	3 352,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-697

SOUSSION 2008 SP 115 - VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT DE 3 ANS - 48 395,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc., 1705, 3^e Avenue, Montréal, Québec, H1B 5M9 pour le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant annuel approximatif de 48 395,16 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} avril 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter 11 mai 2008 avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 mars précédant la date anniversaire Catalogue 62-001, Statistique Canada, indices des prix à la consommation, indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2009 à 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45312-449-57705	46 251,41 \$	Déchets domestiques dangereux - Autres collectes
04-13493	2 143,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-698

SOUSSION 2008 SP 117 - CPM INC. - TRAITEMENT DE FISSURES 2008 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 103 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises CPM inc., 2950, rue des Fabricants, Terrebonne, Québec, J6Y 2A6 pour le traitement des fissures 2008 au prix de 2,76 \$ le mètre linéaire, incluant les taxes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 avril 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-003-57706	98 437,43 \$	Amélioration du réseau routier - Rapiécage
04-13493	4 562,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-699

SOUSSION 2007 SP 233 - EXCAVATION GILBERT THÉORÊT INC. - COLLECTEUR MONDOUX - PHASE 5 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 472 549,45 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Excavation Gilbert Théorêt inc., C. P. 25019, succursale Grand Boulevard, Île Perrault, Québec, J7V 9T1 pour les travaux d'installation d'un réseau d'égout pluvial dans le cadre de la cinquième phase des travaux du collecteur Mondoux, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 2 472 549,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 janvier 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30441-011-57707	2 363 023,45 \$	Amélioration du réseau d'égout et d'aqueduc - Collecteur Mondoux, phase 5
04-13493	109 526,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-700*

RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 292 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA SURDIMENSION DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE DEVANT DESSERVIR LE PROJET FAUBOURG DE LA BLANCHE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 128-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 292 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la surdimension de l'égout sanitaire et la construction d'une station de pompage devant desservir le projet Faubourg de la Blanche, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-701* RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 567 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE LES HAUT-BOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 192-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 567 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Les Haut-Bois.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-702* RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 760 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, LA CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS, LA POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX ET L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER POUR LE PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASES 7A ET 7B - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 463-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour l'installation d'un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs, la pose de revêtement bitumineux et l'aménagement d'un passage piétonnier pour le projet Versant Côte d'Azur, phases 7A et 7B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-703* RÈGLEMENT NUMÉRO 470-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 535 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET VILLAGE CONNAUGHT, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 470-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 535 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Village Connaught, phase 1.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-704*

RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 509 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASE 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 471-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 509 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phase 6.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-705*

RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASE 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 472-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phase 7.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-706*

RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 565 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASE 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 473-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 565 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phase 8.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-707*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-785*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LES FAUBOURGS DE LA BLANCHE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 149557 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots numéros 4 015 101, 4 015 099, 4 015 100, 4 015 102 et 4 015 103 étant la phase 2 du projet Les Faubourgs de la Blanche;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 149557 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Faubourgs de la Blanche, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 149557 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Les Faubourgs de la Blanche, phase 2, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 18 juin 2007 et portant le numéro de dossier 81173, minute 40146-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 149557 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;

- d'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation, par les autorités compétentes, du règlement d'emprunt numéro 452-2008 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 422 000 \$ ainsi que la quote-part de la Ville reliée au surdimensionnement de l'égout sanitaire et la construction de la station de pompage, le tout sujet à l'approbation, par les autorités compétentes, du règlement d'emprunt numéro 128-2008 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 292 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 714 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 452-2008	422 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Règlement numéro 128-2008	292 000 \$	Quote-part - Surdimension égout sanitaire et construction d'une station de pompage

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 452-2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-708

SOUSSION 2008 SI 123 - DIVERS FOURNISSEURS - TRANSPORT ET INSTALLATION D'ÉLECTRO-RADARS - 55 198,69 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour le transport et l'installation d'électro-radars, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 4 avril 2008, à savoir :

Secteur d'Aylmer

Ecotek Plus inc., 147, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1Z2 pour le secteur ouest pour un montant approximatif de 12 246,94 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Secteurs de Hull, de Masson-Angers et de Buckingham

Les Services d'entretien Envert, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour un montant approximatif de 29 392,64 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Secteur de Gatineau

Distribution Marc Mongeon, 74, rue Lachapelle, Gatineau, Québec, J8T 5G7 pour un montant approximatif de 13 559,11 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Les contrats prendront effet à compter de la date de la présente résolution et se termineront le 30 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21420-499-57708	52 753,57 \$	Contrôle des limites de vitesse - Autres services techniques
04-13493	2 445,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-709 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-503 - SÉMINAIRE INTERSECTION**

CONSIDÉRANT QUE ce comité a adopté la résolution numéro CE-2008-503 en date du 9 avril 2008 afin d'autoriser messieurs Georges Samné et André Laframboise à assister au Séminaire Intersection à Longueuil, les 29 et 30 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Georges Samné et André Laframboise n'ont pu s'inscrire car les ateliers étaient tous complets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-503 en date du 9 avril 2008.

Adoptée

CE-2008-710 **SUBVENTION DE 325 \$ - FONDATION PIERRE-JANET - EN ESPADRILLES POUR LA SANTÉ MENTALE - 11 MAI 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, à l'attention de madame Adèle Gauthier, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour l'activité « En espadrilles pour la santé mentale » qui aura lieu le 11 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-711

SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS - FÊTE DES VOISINS - 7 JUIN 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-nous, à l'attention de madame Manon Dagenais, 42, rue Du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C5, à titre de subvention pour la fête des voisins qui aura lieu le 7 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-712

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LES AMIS DE WYCHWOOD - FÊTE CHAMPÊTRE - 8 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Les amis de Wychwood, à l'attention de madame Christiane Thérien, 30, rue Butternut, Gatineau, Québec, J9H 3Z7, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête champêtre qui aura lieu le 8 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-713

AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À SIÉGER SUR LE COMITÉ DE FEMMES ET GOUVERNANCE LOCALE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à siéger sur le comité de femmes et gouvernance locale de l'Union des municipalités du Québec.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à assister aux réunions de ce comité et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-714

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE AU SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DE LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU COEUR-DES-VALLÉES - 16 MAI 2008 - 60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer au souper-bénéfice annuel de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées le 16 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Jasmin Bellavance, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	60 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2008.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège.

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2008-715

ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES PUBLICS AU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES 2008 SP 127 - SERVICES PROFESSIONNELS - REMPLACEMENT DES CENTRIFUGEUSES À LA STATION D'ÉPURATION - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire obtenir des services professionnels d'ingénieurs pour le projet de remplacement de deux des trois centrifugeuses à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une étude préparatoire doit préalablement avoir lieu avant de procéder aux autres étapes telles que la préparation des plans et devis et services durant la construction;

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers recommande le maintien de l'expertise d'un seul consultant tout au long du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédé, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automation-contrôle-instrumentation et en génie civil afin de réaliser le projet de remplacement de deux centrifugeuses à la station d'épuration située au 858A, rue Notre-Dame, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires, incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, l'annexe 1, soumission, services d'ingénierie, clauses administratives, assurances, offre de services, offre de prix.

Ce comité accepte que le type de prix demandé pour ce projet soit une combinaison de prix forfaitaire et à pourcentage.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- monsieur André Gauthier, coordonnateur de projets au Service des projets immobiliers de la Division des édifices et de l'électricité;
- monsieur Michel Massé, chef de division au Service des projets immobiliers;
- monsieur Yves Dionne, chargé de projets au Service des projets immobiliers;
- monsieur Louis Tardif, chef de division au Service des projets immobiliers agira à titre de substitut en remplacement de l'un ou l'autre des membres;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à lancer un appel d'offres public pour les services professionnels pour le remplacement des centrifugeuses à la station d'épuration du secteur de Gatineau selon la politique municipale d'attribution des contrats de services professionnels.

Monsieur le vice-président demande le vote sur la résolution principale.

POUR

Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Madame Jocelyne Houle

CONTRE

Madame Denise Laferrière

Monsieur le vice-président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CE-2008-716

SOUSSION 2008 SP 092 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN ROMÉO-LORRAIN, PHASES 1 ET 2 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 235 908,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance avec résidence et la préparation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase 1 pour le projet « Réfection des services municipaux – Bassin Roméo-Lorrain, phases 1 et 2 - Secteur de Buckingham » pour un montant total approximatif de 235 908,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 avril 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Il est entendu que les honoraires professionnels pour les services de surveillance du projet seront payables en fonction du coût des travaux établi comme étant le moindre entre le montant de la soumission retenue par résolution de la Ville et le coût final des travaux réalisés.

La firme CIMA+ est autorisée à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-015-57701	50 000,00 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Secteur Roméo-Lorrain, phase 1
18-80002-016-57702	50 000,00 \$	Honoraires professionnels - Génie - Égout - Secteur Roméo-Lorrain, phase 1
18-80002-032-57703	67 500,00 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Secteur Roméo-Lorrain, phases II et III
18-80002-033-57704	57 958,75 \$	Honoraires professionnels - Génie - Égout - Secteur Roméo-Lorrain, phases II et III
04-13493	10 450,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-717

TRAVAUX EXÉCUTÉS LORS DE FINS DE SEMAINE SUR LA RUE AMHERST - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'auscultation non destructive doivent être entrepris sur la rue Amherst, entre son extrémité est et le boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de voie de circulation est nécessaire dans le cadre de ces travaux d'auscultation;

CONSIDÉRANT QUE la rue Amherst est une rue très achalandée en terme de débits véhiculaires, du lundi au vendredi, entre 6 h et 18 h;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service d'ingénierie à faire réaliser les travaux d'auscultation sur la rue Amherst, entre son extrémité est et le boulevard Saint-Joseph, lors de deux ou trois fins de semaine au mois de mai 2008.

Adoptée

CE-2008-718

RÉSILIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD GATINEAU ET LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, Développement économique - CLD Gatineau (DE-CLDG) et la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau (CDEC de Gatineau) a été signé le 17 avril 2008;

CONSIDÉRANT les problèmes importants en matière de gouvernance de la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau qui ont été portés à l'attention de la Ville et du Développement économique - CLD Gatineau;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville accorde à la revitalisation socioéconomique des villages urbains Centre-Ville et Du-Moulin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin de résilier dès maintenant le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, le Développement économique – CLD Gatineau et la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau.

Adoptée

CE-2008-719

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE POM-08-01 - DEMANDE DE CONGÉ AUTOFINANCÉ - EMPLOYÉ 101079

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit des dispositions concernant la prise d'un congé autofinancé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 101079 a présenté le 31 mars 2008 à la Direction des ressources humaines, une demande d'un congé autofinancé d'une durée de douze mois, débutant le 29 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de sécurité incendie a considéré ses besoins opérationnels quant à l'effectif pompier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente POM-08-01 intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de permettre le congé autofinancé à l'employé 101079, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente POM-08-01.

Adoptée

CE-2008-720

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE DE RÈGLEMENT - PLAINTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'intérêt des parties à ne pas judiciairiser davantage le dossier;

CONSIDÉRANT la nature de la plainte et les effets recherchés;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre un terme au litige qui les oppose, et ce, sans admission de responsabilité de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT les discussions devant le commissaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente de règlement et autorise le Service des ressources humaines à appliquer le règlement.

La directrice générale par intérim ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente de règlement.

Adoptée

CE-2008-721

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NANCY BILODEAU
AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES -
DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE
LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire pour les enfants et les jeunes à la Division de la bibliothèque et des lettres au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-CAD-012 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nancy Bilodeau au poste de bibliothécaire pour les enfants et les jeunes à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Madame Nancy Bilodeau sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Nancy Bilodeau sera assujettie à l'ensemble du recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Aussi, pour chaque mois complet travaillé, elle bénéficiera d'un jour de vacances annuelles à prendre à compter du 1^{er} mai 2009.

Le salaire de madame Nancy Bilodeau est établi à la classe 3, échelon 1 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-722

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC TURCOTTE
AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de pompier au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-148 au plan des effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Éric Turcotte au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Éric Turcotte sera celui de la 5^e classe selon la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau. La période d'essai sera de six mois.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'il aura complété une période d'essai de six mois tel que stipulé à l'article 11.8.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et est conditionnelle à ce que la période d'essai de 12 mois de monsieur Michel G. Lemieux au poste de lieutenant instructeur soit complétée.

La date d'entrée en fonction de monsieur Éric Turcotte est le 12 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Rémunération régulière – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-723

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC GIGUÈRE-LAFOREST AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dominic Giguère-Lafortest au poste d'agent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur Dominic Giguère-Lafortest est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Giguère-Lafortest sera rétroactive au 25 janvier 2008, date de pré-retraite de monsieur Denis Ladouceur, afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Dominic Giguère-Lafortest sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-724

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ DUBOIS AU POSTE DE SERGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police (poste numéro POL-POL-029 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur André Dubois au poste de sergent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur André Dubois est assujéti à une période d'essai de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur André Dubois est le 3 mars 2008.

Le salaire de monsieur André Dubois sera celui de sergent tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-725

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILBERT COUTURE AU POSTE DE LIEUTENANT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant à la Division de la surveillance des territoires du Service de police (poste numéro POL-POL-008 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Gilbert Couture au poste de lieutenant à la Division de la surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur Gilbert Couture est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de lieutenant a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gilbert Couture sera le 29 février 2008 (date de création de la liste d'admissibilité).

Le salaire de monsieur Gilbert Couture sera celui de lieutenant tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-726

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE PAUL LAFONTAINE AU POSTE DE SERGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police (poste numéro POL-POL-025 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Paul Lafontaine au poste de sergent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur Paul Lafontaine est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent détective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Paul Lafontaine sera le 29 février 2008.

Le salaire de monsieur Paul Lafontaine sera celui de sergent tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-727

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVAN VAILLANCOURT AU POSTE DE SERGENT DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-POL-312 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yvan Vaillancourt au poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Monsieur Yvan Vaillancourt est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent détective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Yvan Vaillancourt sera le 1^{er} avril 2008.

Le salaire de monsieur Yvan Vaillancourt sera celui de sergent détective tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Enquêtes criminelles – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-728

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LISE SARAZIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE - DIRECTION GÉNÉRALE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire – Direction générale (poste numéro DG-BLC-017 au plan d'effectifs), à la Direction générale, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Lise Sarazin au poste de secrétaire – Direction générale à la Direction générale.

Madame Lise Sarazin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lise Sarazin sera celui de la classe 6, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-112 Direction générale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-729

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - PRÊT DE MADAME ANH RICHEZ - PROJET RAPIBUS

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais désire bénéficier de l'expertise de madame Anh Richez dans le cadre du projet Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE madame Anh Richez occupe actuellement le poste de responsable du design urbain et du patrimoine au Module de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente est intervenu avec la Société de transport de l'Outaouais concernant le prêt de services de madame Anh Richez :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais concernant le prêt de madame Anh Richez au poste de chargée de projet pour le projet Rapibus.

Adoptée

CE-2008-730*

MODIFICATIONS AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXE C

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 en date du 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à l'annexe C de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres afin d'en actualiser le contenu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier l'annexe C de la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau afin :

- d'octroyer rétroactivement au 5 juillet 2007 une allocation automobile pour le poste de responsable, sécurité civile à la Direction générale pour plus de 5 000 kilomètres;

- de cesser de verser une allocation automobile pour le poste de coordonnateur des utilités publiques à la Division des réseaux et enlever ce poste de l'annexe C.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-731

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SOPHIE DUMAINE AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police (poste numéro POL-POL-100 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sophie Dumaine au poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police.

Madame Sophie Dumaine est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Sophie Dumaine sera rétroactive au 7 avril 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Sophie Dumaine sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-732

MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉS 101129, 101896, 102560 ET 104241

CONSIDÉRANT QUE le 24 avril 2008, les pompiers 101129, 101896, 102560 et 104241 ont refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT les déclarations des pompiers 101129, 101896, 102560 et 104241 lors de l'enquête disciplinaire du 3 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une journée aux employés 101129, 101896, 102560 et 104241.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-733

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101311

CONSIDÉRANT le comportement de l'employé 101311 dans les circonstances entourant la suspension des pompiers pour refus de travail assigné;

CONSIDÉRANT les déclarations du pompier 101311 lors de l'enquête disciplinaire du 3 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension de cinq jours à l'employé 101311 pour les événements entourant le refus de participer à une formation le 24 avril 2008.

Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-734

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101073

CONSIDÉRANT le comportement de l'employé 101073 dans les circonstances entourant la suspension des pompiers pour refus de travail assigné;

CONSIDÉRANT les déclarations du pompier 101073 lors de l'enquête disciplinaire du 3 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension de trois jours à l'employé 101073 pour les événements entourant le refus de participer à une formation le 24 avril 2008.

Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif